

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Municipalité de La Présentation, tenue le 22 novembre 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 17 novembre 2016, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Sont absents :

Messieurs les conseillers : Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 234-11-16**

Monsieur le Maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19 heures :

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de questions
- 3- Ratification d'une offre d'achat effectuée pour la propriété située au 862, rue Principale
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période est mise à la disposition de l'assistance afin de poser des questions concernant les sujets traités.

**3- RATIFICATION D'UNE OFFRE D'ACHAT EFFECTUÉE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 862,
RUE PRINCIPALE
RÉSOLUTION NUMÉRO 235-11-16**

Considérant le projet d'implantation d'un gymnase / centre communautaire de la Municipalité, en processus de réalisation, qui prendra place sur une partie du lot 3 406 815;

Considérant la résolution 169-09-16 approuvant l'acquisition du lot 3 406 805, soit le 874, rue Principale;

Considérant que l'accès principal au nouveau gymnase / centre communautaire se fera par l'espace libre entre le bâtiment principal du 874, rue Principale et la limite de propriété du côté du 862, rue Principale;

Considérant que l'espace libre disponible est de moins de 12 mètres et que plusieurs autobus, utilisateurs du terrain des loisirs et personnels enseignants de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe devront emprunter quotidiennement cet accès;

Considérant que conformément à la hiérarchie routière de notre plan d'urbanisme, l'emprise de rue minimale exigée pour une voie de circulation locale est de 15 mètres;

Considérant que le lot 3 406 803, soit le 862, rue Principale est à vendre par Monsieur Simon Fontaine et Madame Marie-Pier Pothier;

Considérant que la transformation du lot 3 406 803 en rue permettrait de faciliter l'aménagement d'un accès sécuritaire au bâtiment projeté;

Considérant les discussions qui ont eu lieu entre les membres du Conseil à ce sujet;

Considérant que le Conseil voulait agir rapidement pour l'achat de la propriété;

Considérant les articles 298 à 300 et 916 du Code civil du Québec prévoyant qu'une municipalité peut acquérir des immeubles pour des fins d'intérêt général ou d'utilité publique;

Considérant la promesse d'achat signé par Monsieur Claude Roger, Maire de La Présentation, visant l'achat du 862, rue Principale à La Présentation en date du 16 novembre 2016;

Considérant que l'acte de vente devra être signé par les 2 parties le ou avant le 1^{er} avril 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier la promesse d'achat numéro PA 50464 pour le 862, rue Principale, l'annexe R numéro AR 23426 ainsi que la déclaration du vendeur sur l'immeuble numéro DV 66182, signé par Monsieur Claude Roger en date du 16 novembre 2016 pour un montant total de 160 000\$;

D'inclure le montant de 160 000\$ au budget 2017 et d'autoriser cette dépense à même le fonds d'administration général.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période est mise à la disposition de l'assistance afin de poser des questions concernant les sujets traités ou les dossiers municipaux.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 236-11-16

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever la séance extraordinaire à 19h05.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière